

COMPTE RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 MARS 2015

PRÉSENTS : Tous les conseillers sauf Emmanuel Clerget et Stéphane URBAIN, excusés.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Stéphanie Millet

DÉLIBÉRATIONS : votées à l'unanimité, sauf un dossier.

Migration Logiciels Wmagnus sous E.Magnus au secrétariat :

Signature avec le Conseil Général d'une nouvelle convention de mise à disposition des moyens et des services afférente à l'informatisation des collectivités.

Modification des heures de travail de la secrétaire :

Suite à la demande de la secrétaire qui souhaite de réduire son temps de travail, le conseil accepte la transformation du poste.

Transformation de poste de 27 h 45 mn à 20 h par semaine avec complément de service à créer de 7 h 45 mn (demande faite au Centre de Gestion). Une abstention : Denis PERROT.

Modification du règlement intérieur du centre d'animation :

La location ne sera retenue ferme qu'après signature du règlement et du versement d'un dépôt de garantie de 500 €. Ce dépôt sera encaissé si la facture de la location n'est pas réglée dans les 3 mois suivant la location.

Les habitants de Trepot et de Foucherans bénéficieront à Trepot et à Foucherans de tarifs préférentiels pour la location d'un des deux centres d'animation.

Taxe assainissement :

Admission en non-valeur d'une taxe d'assainissement collective non réglée par un habitant ne résidant plus dans la commune pour un montant de 158,92 € concernant l'exercice 2013.

Inspection en matière de santé et d'hygiène au travail :

Renouvellement de la convention avec le centre de gestion relative à l'intervention éventuelle de l'agent chargé de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité.

Décision modificative budget lotissement :

Délibération est prise pour solder les comptes de stocks afin de clôturer ce budget et de transférer les résultats au budget général 2015.

Convention VÉOLIA :

Renouvellement de la convention avec Véolia pour les différents contrôles d'assainissement non collectif. Le Conseil décide de fixer à 10 ans la périodicité des contrôles des installations existantes. Les tarifs de la redevance « assainissement non collectif » sont inchangés.

O.N.F :

Validation du projet de restructuration proposé par l'ONF, qui a repris toutes les parcelles soumises au régime général et pour lesquelles il y a quelques modifications de superficie (à hauteur de 2,9 ha au total).

Le conseil accepte le devis des travaux programmés pour 2015 pour un montant total HT 5 608€ concernant le nettoyage de jeunes peuplement parcelle 26 et dégagement de régénération naturelle (cloisonnement) parcelle 41.

Dans les parcelles 28 et 32 l'ONF propose de mettre à la vente du 15 avril des résineux.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

Investissements à programmer :

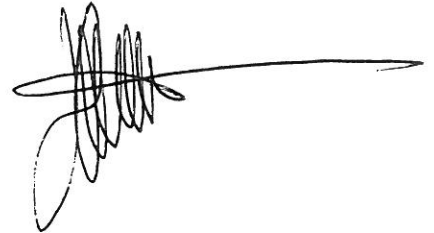
Quelques investissements seront à programmer (toit église, marquage parking mairie et arrêts bus, taille d'arbres, renouvellement fenêtres mairie, etc).

AFFAIRES DIVERSES :

- Le certificat urbanisme opérationnel pour construction d'un bâtiment agricole de Mr Cédric Lombard a été refusé.
- Le Maire propose de modifier l'implantation du bâtiment des amis du musée sur la parcelle ZA 76 au 19 rue du Beau Séjour, demande refusée à l'unanimité.
- Ramassage des monstres **jeudi 26 mars 2015** à partir de 8 h.
- Les élections départementales se dérouleront les **22 et 29 mars** prochains, un tour de garde a été planifié.
- Parcours santé des Personnes Agées du Centre Hospitalier d'Ornans : intégration au sein de l'équipe d'un ergothérapeute et d'une gestionnaire de cas. Informations complémentaires : Maison des services 1 rue Saint Laurent à Ornans : Lysiane PERRIER 06.45.35.32.05
- Les affouagistes doivent indiquer sur chaque pile **le numéro d'affouagiste** (inscrit à la main sur votre exemplaire en bas de feuille) et non le numéro de lot ou le numéro des arbres.

SECRETAIRE DE SEANCE

Stéphanie MILLET

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.